



# ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

---

11<sup>ÈME</sup> SESSION

7-12 Septembre 2009

## Synthèse

### COMMISSION DES LOIS ET RÈGLEMENTS



Rapporteur général : Martine Schöppner

Lors de la première réunion les membres ont élu le bureau de la commission  
Celui-ci est composé comme suit :

<i>Président :</i>	M. <b>PUJOL</b> Jean
<i>Rapporteur général:</i>	Mme <b>SCHOEPNER</b> Martine
<i>Vice-Président :</i>	M. <b>MICHON</b> Gérard
<i>Vice-Présidente :</i>	Mme <b>POZNANSKI</b> Daphna
<i>Secrétaire :</i>	M. <b>ALVAREZ</b> Richard

M. <b>ALVAREZ</b> Richard	Mme <b>KATENDE</b> Souad Madeleine
Mme <b>ANGO ELA</b> Anne	M. <b>LE BORGN'</b> Pierre-Yves
Mme <b>AUCLAIR</b> Christine	M. <b>LECONTE</b> Jean-Yves
Mme <b>BACH</b> Marlène	M. <b>LORON</b> Bernard
M. <b>BAHSOUN</b> Hassan	Mme <b>MERLINO</b> Danielle
Mme <b>BERAUD-SUBERVILLE</b> Geneviève	M. <b>MICHON</b> Gérard
M. <b>BERTIN</b> Olivier	M. <b>NAEDER</b> Alain
Mme <b>BEYE</b> Marie-Hélène	Mme <b>NARASSIGUIN</b> Corinne
Mme <b>BLANDIN</b> Renée	M. <b>NICOULLAUD</b> François
M. <b>CARIOT</b> Bernard	M. <b>ORTOLI</b> Richard
M. <b>CHALON</b> Norbert	Mme <b>POZNANSKI</b> Daphna
M. <b>CHAPPELLET</b> François	M. <b>PUJOL</b> Jean
Mme <b>CHARVERIAT</b> Hélène	M. <b>RATEAU</b> Jean-Jacques
M. <b>COINTAT</b> Christian	M. <b>SADET</b> Bernard
M. <b>DEL PICCHIA</b> Robert	Mme <b>SAUVAGE</b> Brigitte
M. <b>DENDENE</b> Karim	Mme <b>SCHOEPNER</b> Martine
M. <b>FRASSA</b> Christophe	M. <b>SEINGRY</b> Georges-Francis
Mme <b>GARRIAUD-MAYLAM</b> Joëlle	M. <b>SIGNORET</b> Gérard
Mme <b>HARITCALDE</b> Marie-Christine	M. <b>TOUPY</b> Gérard
M. <b>JANSON</b> Jacques	M. <b>WILDENSTEIN</b> Guy

DATES	HORAIRES	THÈMES	INVITÉS
<b>Lundi 7 septembre</b>  <b>APRES MIDI</b>	14H30	Election du nouveau Bureau de la Commission	
	15h30	<p><b><u>Équipement du réseau :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan sur la mise en place de la biométrie dans les consulats</li> <li>- Perspectives : le numéro vert en Allemagne.</li> </ul>	<p>Mme Odile SOUPISON, Directrice adjointe du service des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.</p> <p>M. Jean-Charles DEMARQUIS, sous directeur de l'administration des Français et de l'administration consulaire.</p>

<b>Mardi 8 septembre</b>  <b>MATINEE</b>	09h00	<b><u>Prérogatives des Elus de l'AFE</u></b>	M. Denis FRANCOIS, Secrétaire Général de l'AFE
	09h30	<p><b><u>Etat civil :</u></b> Nom de famille Mariage et Pacs.</p>	Mme Annette MEUNIER, Service central d'Etat civil - Bureau des Affaires juridiques
	10h30 12h30	<p><b><u>Notariat</u></b>  Débat</p>	Intervention de M. Jean-Paul DECORPS, Président honoraire du Conseil Supérieur du Notariat.
<b>APRES MIDI</b>	15h00	<p><b><u>Elections du 7 juin : BILAN</u></b></p> <p><b><u>Députés des Français de l'étranger :</u></b> Perspectives</p> <p><b><u>C.E.S.E</u></b></p>	Mme Odile SOUPISON, Directrice adjointe du service des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

<b>Mercredi 9 septembre</b>  <b>MATINEE</b>	09h00	<b><i>ADOPTION DES RESOLUTIONS ET VŒUX</i></b>	
---	-------	--	--

## Réponses aux textes

Avis **LOI/A1/09.03** : modifications du décret relatif aux volontariats civils

Le décret est encore devant le Conseil d'Etat

Résolutions

**LOI/R1/09.03** : Passeports biométriques

Pas de réponse

**LOI/R2/09.03** : Représentant au CDAD

Réponse du cabinet du Garde des Sceaux sur le fondement juridique. La désignation doit se faire par le préfet de Paris.

Le secrétariat général a fait le nécessaire en ce sens. Nous sommes toujours en attente de la réponse de la préfecture.

En ce qui concerne le site,

**LOI/R2/09.03** : représentation au CESE

La relance du secrétariat général le 31 juillet dernier n'a pas abouti. Le projet de loi est une réponse négative et nous reprendrons une résolution.

**LOI/R** : Haut conseil à l'immigration

Mme Beye et M Dendenne sont candidats et leurs candidatures ont été présentées au Ministre par le Collège des vice présidents.



### CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le 25 août 2009, le Premier ministre François Fillon a présenté un projet de loi organique mettant en œuvre la modernisation des Institutions en ce qui concerne le Conseil économique, social et environnemental. La rénovation de la composition de ce Conseil, si elle permet l'accès à de nouveaux groupes en exclut la représentation des Français de l'étranger en dépit de la résolution de notre assemblée de mars 2009.

Nos sénateurs ont aussitôt réagi, auprès du Président de la République, du Premier Ministre et par le dépôt d'un amendement

La commission a jugé bon de s'adresser à nouveau au gouvernement pour que soit réexaminé ce projet afin d'y réintroduire une représentation des Français établis hors de France qui par ailleurs sont parties prenantes parmi les forces vives de la nation.

C'est donc l'objet de la résolution **LOI/RES1/09.09**



## STATUT ; FONCTIONS ET PRÉROGATIVES

**Invités : Monsieur Denis FRANÇOIS, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger.**

A l'occasion du renouvellement partiel de l'Assemblée des Français de l'étranger, la commission a jugé utile de rouvrir ce chapitre, d'une part pour l'information de nos nouveaux collègues et d'autre part pour faire le point en particulier sur le terrain. Nous rappelons que nous avons à respecter un certain nombre de textes dans l'exercice de notre mandat, en particulier la convention de Vienne. Nous sommes des représentants des Français résidant à l'étranger et non pas de la France.

En ce qui concerne les prérogatives, la commission avait demandé à ce que les règles soient mieux fixées et surtout respectées et nous avons demandé que cela figure dans un décret LOI/R.1/05.09 réitéré par la résolution LOI/R.2/06.03.

Une circulaire du 5-4-06 seulement avait alors été envoyée aux postes remplaçant celle du 2-12-91

Nous constatons que dans un certain nombre de postes ces directives restent toujours lettre morte.

Les élus que nous sommes trouvent leur statut, leurs fonctions et prérogatives définis dans le décret de 1984.

Un élément nouveau est intervenu avec l'article 34 de la Constitution. Nous sommes élus à partir d'un dispositif législatif. Une circulaire n'est pas la norme juridique appropriée. Il faut un texte officiel.

La commission pense donc qu'il serait nécessaire de fixer les critères généraux par un arrêté.

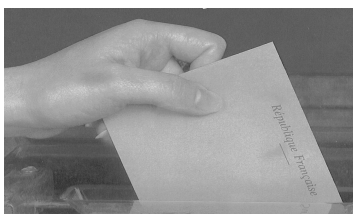
C'est la demande formulée dans la résolution **LOI/R.2/09.09**

Ceci, tout comme le texte du vœu **LOI/V.1/09**, est une réaction à la désinvolture avec laquelle certains chefs de poste appliquent les textes. Le manque d'information notamment empêche l'élu d'intervenir et de défendre les intérêts des Français de sa circonscription

Enfin nous avons examiné une proposition de prorogation de notre mandat d'un an dans le cadre de la simultanéité mais surtout de la mise en place des élections législatives à l'étranger pour la première fois. Un débat animé a eu lieu. Une prorogation serait sans doute une solution tendant à faciliter le côté pratique d'organisation et simplifierait sans doute la tâche de l'Administration. D'un autre côté la simultanéité permettrait sans doute d'obtenir une meilleure participation. Cela a déjà fait l'objet d'un débat.

Quoiqu'il en soit ce n'est pas à l'Assemblée de se prononcer sur cette éventualité

\* \* \* \* \*



## **ELECTIONS AFE**

**Invitée.** *Mme Odile SOUPISON, Directrice adjointe du service des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.*

La commission a fait un rapide bilan des élections du 7 juin.

6 recours ont été déposés pour les circonscriptions de Buenos-Aires, Mexico, Washington, Montréal, Tunis et Yaoundé.

Le vote par Internet a été longuement discuté malgré des difficultés semble-t-il plutôt techniques, cette perspective est à poursuivre. Des améliorations seront bien entendu envisagées. La simplification est nécessaire mais pas au prix de moins de sécurité. Le rattachement à GAEL pourrait lui être revu.

Le comité de suivi se remettra donc au travail ce thème, avec l'Administration.

Le vote par correspondance a connu plusieurs difficultés. A ce stade nous devons attendre les décisions du Conseil d'Etat. Il en va de même pour la propagande.

Ces éléments vont subir des changements avec l'organisation de l'élection des députés à l'étranger. Le groupe de travail sur le suivi des élections sera attentif à ces évolutions et ce thème restera à l'ordre du jour de la commission.

## **DÉPUTÉS –**

Les ordonnances concernant les élections des députés des Français de l'étranger ont été publiées et sont pour d'autres en voie de l'être. Les circonscriptions sont maintenant définies.

Dans le cadre de cette législation par ordonnances, Alain Marleix a présenté le 25 août dernier au Conseil des Ministres deux nouveaux projets de loi, le premier ratifiant l'ordonnance 2009-935 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions, le second ratifiant l'ordonnance 2009-936 relative à l'élection des députés représentant les Français établis hors de France.

En ce qui concerne les modalités de l'élection nous devrions pouvoir utiliser les quatre modes de vote : à l'urne, par procuration, par Internet et par correspondance. Monsieur Fabre d'Aubrespy nous en dira plus dans un instant

Ces modalités vont avoir puisqu'elles se déroulent à l'étranger une répercussion sur les modalités d'élection des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger d'autant qu'un renouvellement de la série B aura lieu également au printemps 2012.

La commission doit également avoir une réflexion sur la place et le rôle de ces députés au sein de l'AFE.

Lors de l'élaboration du projet de modification de la loi de 1982 nous avons prévu qu'ils deviennent, comme les sénateurs membres de droit. Nous avons fait marche arrière car ils n'avaient pas encore d'existence.

Il faut donc maintenant envisager un amendement de la loi de 1982 dans ce sens

Enfin ils seront, comme c'est le cas dans le droit commun, grands électeurs.



## ETAT CIVIL

**Invitée : Mme Annette MEUNIER, Service central d'Etat civil - Bureau des Affaires juridiques**

La commission avait depuis prévu un déplacement à Nantes, déplacement effectué dans le cadre de la formation des élus en mai dernier.

L'examen des questions d'état civil est un préalable pour aborder les questions de nationalité que nous étudierons ensuite

Lors de cette session nous avons plus particulièrement abordé le nom, nom de famille, nom d'usage. Nous avons également évoqué la Commission internationale de l'état civil, organisation intergouvernementale dont le but est de promouvoir la coopération internationale en matière d'état civil et d'améliorer le fonctionnement des services nationaux d'état civil.

La commission continuera donc sur ce thème par les mariages et le PACS.

Nous devons également examiner les répercussions du regroupement des services d'état civil des consulats, ainsi que la facilité mise en place d'effectuer les démarches par courrier postal ou électronique.

D'éventuels vœux seront donc présentés lors du rapport de mars.



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## RÉSEAU

### Equipement du réseau

**Invités : Mme Odile Soupison, Directrice adjointe du Service des Français à l'étranger et de l'administration consulaire**

**M. Jean Charles Demarquis sous directeur de l'administration des Français et de l'administration consulaire**

Depuis plusieurs mois la délivrance de passeports biométriques est en place.

A l'étranger, la double comparution entraîne des difficultés pour nos compatriotes car actuellement le dispositif nécessaire est limité aux seuls consulats de plein exercice. Malgré tout 29 000 passeports ont déjà été produits dont 18 000 ont été remis.

Deux mesures sont en cours,

- l'équipement au moins partiel d'un certain nombre de consulats honoraires et cela dès le premier trimestre 2010 pour une première vague
- le développement d'une valise mobile pour les tournées consulaires, pour la même date. 150 sont en commande.

En outre, les délivrances de passeports d'urgence seront facilitées.

Puisqu'il y a eu suppression, en la matière, de la territorialité, les demandes et retraits de passeports peuvent également être effectués dans une des communes françaises équipées ainsi que dans un autre consulat que celui de rattachement.

Le délai de délivrance est variable.

La commission a reposé le problème de la non inscription au registre en cas de demande en France et du problème de manque de personnel pour assurer les tournées consulaires.

Des passeports « Grands Voyageurs » contenant 58 pages pourront également être délivrés.

### **Numéro vert**

Ce numéro devrait permettre de soulager les postes assaillis de demandes de renseignements

Le demandeur devrait pouvoir ainsi obtenir un certain nombre de réponses sur des sujets classiques ainsi que de contacter un agent

Pays pilote est donc l'Allemagne mais un dispositif européen devrait ainsi être mis en place

Bien entendu ceci entraîne une dépense importante d'où les réflexions actuelles.



### **NOTARIAT**

**Invité : Monsieur Jean Paul DECORS président honoraire du Conseil supérieur du Notariat, Mesdames Christine MERTENS et Christine MANDELLI.**

Ce thème a été retenu car il concerne de nombreux sujets de la vie de nos compatriotes et est bien souvent méconnu.

Depuis plusieurs années, le service du notariat a disparu en Europe des services consulaires. Pourtant, ici comme hors Europe, le recours à un notaire est encore un acte courant.

Le consul (hors Europe) a fonction de notaire mais uniquement pour authentification.

Notre intervenant a présenté le Conseil supérieur des Notaires créé il y a 10 ans et qui regroupe un grand nombre de notaires dans différents pays.

Le droit est devenu un enjeu de la mondialisation car il est un élément déterminant.

Il y a deux conceptions du droit : le droit anglo-saxon et le droit latin/germanique.

Actuellement il y a 300 000 notaires dans le monde.

Ce Conseil supérieur du Notariat tente de développer la pratique du droit français (latin/germanique) dans le monde.

Au-delà des enjeux et des différences d'approches, nous retiendrons la formule de M. Decors « Le notaire est l'instituteur de la loi, il l'explique et l'applique. »

C'est dans ce sens que la commission souligne tout ce que peuvent apporter les notaires, en particulier en conseil, dans différents domaines, contrats de mariage, testaments, héritages, contrat de vente etc...

Vous trouverez de plus amples explications et de nombreux contacts en consultant les sites :

[www.uinl.net](http://www.uinl.net) ; [www.notaires.fr](http://www.notaires.fr) ; ou le site des notaires européens : [www.cnue.eu](http://www.cnue.eu)

## **ANNEXES**

**LOI/R. 1/09.09 : représentation des Français de l'étranger au Conseil économique, social et environnemental**

**LOI/R.2/09.09 : Statut, fonctions et prérogatives des élus à l'AFE**

**LOI/V.1/09.09 : Information et consultation des élus**

**LOI/V.2/09.09 : Numéro personnel de passeport**

**LOI/V.3/09.09 : abaissement du seuil pour la composition d'un groupe**

**Réponses aux textes**

# ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

11. session

7-12 septembre 2009

## COMMISSION DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Résolution n° LOI/R.1/09.09

**Objet :** Représentation des Français de l'étranger au Conseil économique, social et environnemental

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

**considérant** les résolutions et vœux REP/V.3/94.09 ; REP/V2/95.09 ; REP/V.6/98.09 ; LOI/R.2/09.03 émis par l'Assemblée des Français de l'étranger, demandant depuis longtemps le renforcement de sa représentation et votées à l'unanimité,

**considérant** l'importance de la représentation spécifique qui avait été accordée aux Français de l'étranger au sein du Conseil économique et social,

**considérant** la réforme de CESE et le projet de loi organique présenté par le Gouvernement le 25 août 2009 qui supprime cette représentation spécifique,

**considérant** la nécessité de voir la société civile française représentée au Conseil économique, social et environnemental dans toute sa projection géographique et sa diversité,

**considérant** qu'environ un quart des Français travaille pour l'exportation dont une part importante repose sur les Français établis hors de France,

**considérant** que de ce fait leur retirer la faculté d'expression au sein de l'instance qui représente les forces vives de la Nation n'est pas justifié dans un contexte de mondialisation,

### DEMANDE

- Que le principe de la représentation des Français établis hors de France soit maintenu au CESE et que le projet de loi organique soit modifié afin d'assurer une représentation équitable des Français établis hors de France, prenant pleinement en compte leur apport irremplaçable au dynamisme économique de notre pays, à sa diversité sociale et culturelle et à son ouverture au monde.
- Que cette représentation soit faite sur proposition de l'Assemblée des Français de l'étranger qui représente la communauté des Français établis hors de France

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
<b>Unanimité</b>		<b>X</b>
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		1

# ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

11. session

7-12 septembre 2009

## COMMISSION DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Résolution n° LOI/R.2/09.09

**Objet :** *Projet de décret fixant le statut des élus*

**L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,**

**Considérant** que désormais depuis la révision constitutionnelle de 2008 le régime électoral de l'assemblée des Français de l'étranger relève formellement du domaine législatif et est mentionné à l'Art. 34 de la Constitution,

**considérant** la loi n°2004-805 du 9 août 2004 modifiant la loi n°82-471 du 7 juin 1982,

**considérant** le décret n°84-252 du 6 avril 1984 modifié portant statut de l'Assemblée des Français de l'étranger,

**considérant** que les conseillers sont élus au suffrage universel à partir d'un dispositif législatif et qu'une circulaire n'est pas la norme juridique appropriée pour fixer leur statut,

### DEMANDE

Qu'un décret précise le statut, les fonctions et prérogatives des élus à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
<b>Unanimité</b>	X	X
Nombre de voix « <b>pour</b> »		
Nombre de voix « <b>contre</b> »		
Nombre d' <b>abstentions</b>		

COMMISSION DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Vœu n° LOI/V.1/09.09

Objet : *Information et consultation des élus de l'AFE*

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

**Considérant** que les Conseillers à l'AFE sont rarement informés lors des modifications de la carte consulaire dans leur circonscription ou lors de l'ouverture de négociations de conventions bilatérales avec le ou les pays de leur circonscription,

**EMET LE VOEU**

Que le Ministre des Affaires étrangères et européennes rappelle aux ambassades leur devoir d'information et de consultation des élus sur ces sujets pour les communautés qu'ils représentent.

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
<b>Unanimité</b>	X	X
Nombre de voix « <b>pour</b> »		
Nombre de voix « <b>contre</b> »		
Nombre d' <b>abstentions</b>		

# ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

11. session

7-12 septembre 2009

## COMMISSION DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Vœu LOI/V.2/09.09

**Objet :** *Numéro personnel de passeport*

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

**Considérant** la législation locale de certains pays de résidence qui oblige nos compatriotes à faire enregistrer le numéro de leur passeport sur un certain nombre de documents,

**considérant** le nombre important de déplacement que doivent souvent faire un certain nombre de français de l'étranger ce qui les oblige à renouveler régulièrement leur passeport et donc à refaire à chaque fois les nombreuses démarches imposées dans certains pays,

**EMET LE VŒU**

Que le numéro du passeport devienne un numéro personnel, conservé lors du renouvellement.

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
<b>Unanimité</b>		
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Ce vœu est renvoyé

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

11. session

7-12 septembre 2009

### COMMISSION DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Vœu LOI/V.3/09.09

**Objet :** *Abaissement du seuil pour la constitution d'un groupe politique au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger*

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

**Considérant** l'arrêt ministériel du 18 février 2009 portant approbation du Règlement intérieur de l'AFE,

**considérant** l'application de l'article 75 alinéa 4 du règlement intérieur de l'AFE,

**considérant** que ce seuil élevé limite l'expression démocratique des sensibilités représentatives des Français établis hors de France,

**considérant** qu'il est d'intérêt général que notre assemblée représente au plus près l'ensemble des sensibilités politiques de nos compatriotes,

**EMET LE VŒU**

Que le nombre minimum des membres nécessaires à la constitution d'un groupe soit ramené à 5% de ses membres,

Que le règlement intérieur soit modifié dans ce sens

Et

Qu'il soit créé une réunion administrative des élus hors groupes politiques permettant ainsi à ses membres d'avoir une représentation dans la vie et l'organisation de l'AFE.

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
<b>Unanimité</b>		
Nombre de voix « <b>pour</b> »		
Nombre de voix « <b>contre</b> »	X	
Nombre d' <b>abstentions</b>		